



ENFANTS PIÉTONS : DES ACCIDENTS PLUS FRÉQUENTS EN ETE

Les enfants parcourent en moyenne 2 fois moins de km à pied que les adultes et la moitié de leurs trajets sont liés aux déplacements scolaires. Une grande partie des accidents dans lesquels ils sont impliqués en tant que piétons ont pourtant lieu entre juin et septembre, une période majoritairement dédiée aux vacances.

Des déplacements à pied plus fréquents chez les enfants à cette période de l'année expliquent en grande partie ces chiffres.

A quelques jours des vacances scolaires, l'AWSR veille à rappeler les conseils utiles pour aider un enfant à se déplacer en sécurité à pied.

4 accidents sur 10 entre juin et septembre

Chaque année en Wallonie, en moyenne 80 enfants âgés entre 6 et 11 ans sont victimes d'un accident de la route en tant que piétons.

Près de 40 % de ces accidents ont lieu entre juin et septembre alors que ce pourcentage n'est que de 20% pour les adolescents (12-17 ans) et de 29% pour les adultes (18-64 ans). Cette augmentation des accidents d'enfants piétons pendant l'été s'explique principalement par leur présence accrue sur les routes à cette période de l'année. Les journées ensoleillées sont en effet pour beaucoup d'enfants l'occasion de sortir jouer ou de se balader à pied, ce qui les expose davantage aux risques routiers.

Le manque de visibilité souvent en cause

Le manque de visibilité intervient 2 fois plus souvent dans les accidents impliquant des enfants piétons lors de traversées que pour les autres tranches d'âge.

C'est principalement lié à leur petite taille qui les vulnérabilise fortement dans le trafic. En effet, non seulement, un enfant ne voit pas aussi bien qu'une personne plus grande mais il est également moins visible pour les autres usagers. Cela engendre des risques, particulièrement lorsqu'il traverse la route. 80% des enfants (6-11 ans) victimes d'un accident en tant que piéton le sont d'ailleurs lorsqu'ils traversent la chaussée contre 70% pour les adultes.

Quelques conseils pour assurer la sécurité des petits piétons cet été

- **Pas de déplacement seul avant 8 ans**

« *A partir de quand puis-je laisser mon enfant effectuer des trajets seul à pied ?* » Une question fréquente à laquelle il n'existe pas de réponse universelle...

Jusqu'à l'âge de 7 ans, un enfant a constamment besoin de bouger, de sauter, de courir et il a des difficultés à s'arrêter brutalement. Ces comportements peuvent être source de danger dans la circulation et il est donc nécessaire de l'accompagner lors de tout trajet. Par la suite, l'enfant est davantage capable de canaliser son énergie mais jusqu'à l'âge de 8 ou 9 ans, il perçoit moins bien les profondeurs et donc également les dangers. A cet âge-là, le cerveau n'est pas non plus encore tout à fait capable de bien interpréter ce que perçoivent les yeux et les oreilles. Anticiper les risques sur base des éléments visuels et des bruits de la circulation peut donc s'avérer compliqué.

Ainsi, la plupart des experts estiment qu'à partir de l'âge de 8 ans, un enfant peut commencer à réaliser de courts trajets seul à pied, à condition qu'il s'agisse d'un itinéraire simple qu'il a déjà parcouru plusieurs fois avec un adulte, qui aura pu lui montrer les spécificités et les bons comportements à adopter. **Vers l'âge de 11-12 ans, un enfant est davantage capable d'anticiper les dangers de la route et de se déplacer seul, même lorsqu'il ne connaît pas le trajet.**

Outre son âge, le niveau de maturité et l'expérience de la circulation de l'enfant sont également importants. A cet effet, les parents et l'entourage proche jouent un rôle crucial.

- **Pratiquer et expérimenter**

C'est en faisant qu'on apprend. Pour préparer l'enfant au mieux à être un piéton prudent, il est donc essentiel de se déplacer régulièrement à pied avec lui.

Lors de ces déplacements, il est utile d'attirer particulièrement son attention sur les situations à risques comme l'approche d'un carrefour ou les entrées et sorties de garage et sur la meilleure manière de réagir face à un obstacle imprévu comme une voiture mal garée. L'idéal est de procéder progressivement : expliquer, montrer, le faire avec lui et enfin, le laisser petit à petit faire certaines choses seul dans un environnement familier. Il pourra ainsi acquérir peu à peu son autonomie, en toute sécurité.

- **Communiquer**

Lors de tout trajet, il est important de communiquer avec l'enfant, de lui décrire ce qu'on fait, à quels éléments on prête attention avant de s'engager dans la circulation ou de traverser la chaussée.

L'idéal est d'expliquer chaque situation avec des mots simples et de lui demander ensuite de répéter ce qui a été dit.

- **Sensibiliser à la visibilité**

Seul ou accompagné, la visibilité de l'enfant peut vraiment faire la différence et éviter de nombreux accidents.

Pour être mieux vu, le choix des vêtements est important. Opter pour des couleurs vives lui permettra d'être plus facilement et rapidement repéré. Apprendre à l'enfant à communiquer clairement ses intentions et à s'assurer d'avoir été vu avant de s'engager est également essentiel.

- **Féliciter**

Féliciter l'enfant lorsqu'il adopte les bons comportements est aussi important. En tant que parent, il est par ailleurs indispensable de veiller à donner le bon exemple.

Les parents et l'entourage proche jouent un rôle essentiel pour préparer au mieux l'enfant à être un usager prudent. Et c'est finalement eux qui évalueront et décideront quand l'enfant sera prêt à progressivement commencer à se déplacer seul.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

